

Institut

187
de France

Académie Royale

des Beaux-Arts



Paris, le 14. Novembre 1823

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Monsieur le Directeur

Monsieur de vous adresse le Rapport annuel ou le jugement
de l'Académie sur les travaux envoyés cette année de Rome par les
Pensionnaires. L'Académie ne peut que vous remercier de l'exactitude
que vous avez mise dans cet envoi et de leur promptitude.

Vous en auriez désiré autant, c'est-à-dire peut-être plus de
promptitude dans l'envoi du jugement que l'on attend avec impatience
avant d'entreprendre de nouveaux ouvrages. Mais vous connaissez la
difficulté qu'il y a de faire marcher une assemblée comme un seul homme.
Ce qu'un seul ferait en deux jours demande deux mois, lorsqu'il faut
réunir beaucoup de personnes, et beaucoup d'avis, et pour l'Académie n'est
qu'une séance par semaine. Le moindre ajournement est de huit jours.
quelques autres causes ont encore apporté des retards à l'examen; j'ai pu
l'Académie instruite de l'arrivée de l'envoi des Sculptures a désiré
joindre le jugement de ces objets au jugement général. J. T.

Je joins au Rapport de l'Académie l'expédition d'un arrêté qu'elle a
pris sur la demande que vous aviez faite de voir substituer aux copies
d'antiques en marbre, deux tables composées et exécutées en marbre par les
sculpteurs. L'Académie a persisté dans le maintien du
Règlement à cet égard. Les mesures que son arrêté confie à votre prudence
moins comme règles, que comme moyen de conduite de votre part, et dont
elle veut faire l'essai, ne répondent pas sans doute entièrement à vos objections.
Il paraît qu'on veut encore en appeller à l'expérience sur ce genre d'études
dont on a été fort peu content cette année.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de recevoir l'assurance
de ma considération la plus distinguée.

Quatre-vingt-quinze

Article 7. Bailments low Estimation

Monitors

18.75

37

230

305.75